

PRIVILEGIER L'AMBITION POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE POUR QU'ELLE SOIT PROTECTRICE ET INFLUENTE

CONSTATS

- La question de l'avenir politique de l'Union européenne est la véritable ligne de partage des choix idéologiques de ce début de 21^e siècle. Il se trouve, à gauche comme à droite, des forces politiques qui remettent en cause le sens et l'importance du projet européen. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que tant l'extrême droite que l'extrême gauche, pour des raisons qui sont bien souvent plus convergentes qu'opposées, veulent anéantir le projet politique européen.
- **Bon nombre de crises** que nous vivons, même si leurs causes sont en bonne partie situées à l'extérieur de l'Europe, ont été aggravées non pas à cause de l'UE, mais en raison d'un manque d'Europe: crise financière, crises budgétaires de plusieurs pays, chômage, crise des migrants. Les faiblesses structurelles de l'UE actuelle sont :
 - une incapacité à prendre des décisions en raison d'un conflit permanent entre deux approches : intergouvernementale vs supranationale ; vaste zone de libre-échange vs véritable communauté politique ;
 - la concurrence normative organisée entre les Etats membres à cause de l'insuffisance de convergence des normes fiscales, sociales et environnementales. Au lieu d'un grand marché avec une concurrence saine entre opérateurs économiques sur base de normes communes, on assiste à une compétition entre les Etats membres devant les multinationales qui vont vers le « moins exigeant », avec des conséquences néfastes pour tous : les travailleurs comme les budgets étatiques.
- Malgré un développement économique prolongé durant des décennies, l'Union européenne n'est plus, actuellement, synonyme de progrès social pour bon nombre d'Européens. Il en résulte un désenchantement des citoyens. L'UE doit redevenir synonyme de progrès économique et social. Au contraire de l'égoïsme national exprimé par certains Etats membres, le fédéralisme européen devrait, au contraire, pouvoir signifier solidarité entre les nantis et les autres. Comme cela se passe aux Etats-Unis lorsqu'un des cinquante Etats de l'Union est en difficulté.
- Par ailleurs la libéralisation des marchés ne s'est pas accompagnée de l'harmonisation des normes sociales, fiscales et environnementales. On en voit les effets pervers avec les dégâts économiques provoqués par exemple par les travailleurs détachés. La Belgique a le triste privilège d'être en absolu le troisième pays le plus touché par ce phénomène et le premier par tête d'habitant¹.

¹ En 2011, la Belgique accueillait 125.000 travailleurs détachés, l'Allemagne, 311.000 et la France 162.000.

- En outre, le citoyen ne voit pas le lien entre son vote et la politique européenne, car ni la Commission ni le Conseil ne résultent directement des élections.

La construction d'une Europe fédérale que nous souhaitons n'est pas voulue comme un but en soi, mais comme le seul moyen de garantir notre modèle de société combinant liberté, solidarité, laïcité de l'Etat; mais aussi comme un moyen de continuer à jouer un rôle sur la scène mondiale. Notre fédéralisme n'est pas inspiré par un dogme quelconque, mais par une analyse rationnelle de l'état actuel des relations internationales et de l'incapacité des Etats de répondre aux défis de notre temps.

Outre les faiblesses institutionnelles, on doit désigner les erreurs de certaines politiques européennes (essentiellement liées à ces faiblesses):

- Le dogme du libéralisme pur et dur et l'austérité budgétaire à tout prix ont provoqué l'appauvrissement de couches entières de la population européenne, où vivent près de 20 millions de chômeurs. Une masse que l'on a dénommé parfois « le vingt-neuvième Etat ».
- Rien de bon ne peut sortir de l'humiliation d'un peuple. L'Europe a commis une telle erreur tant en politique étrangère (lors de la chute de l'URSS) qu'avec certains de ses Etats membres en difficulté (voir la Grèce). Or la Russie restera notre voisine et les circonstances historiques, géographiques, économiques et politiques indiquent que l'UE a intérêt à construire un partenariat continental. Quant à l'approche interne, le fédéralisme européen devrait, au contraire, pouvoir signifier une solidarité entre Etats membres, comme cela se passe, par exemple, aux Etats-Unis lorsqu'un des cinquante Etats de l'Union est en difficulté.
- On ajoutera la mauvaise gestion de la crise migratoire et ses retombées désastreuses sur la perception par les populations.

L'EUROPE AU MILIEU DE SES CONTRADICTIONS

- Avec le Traité de Rome et l'Acte unique, on a réalisé un marché intérieur et une politique de concurrence, mais on n'a pas harmonisé les normes sociales, fiscales et environnementales; au lieu de jouer entre les opérateurs économiques, la concurrence joue entre les Etats.
- Avec Schengen, on a créé un espace de libre circulation sans contrôles aux frontières intérieures, mais on a négligé les effets induits de cette libéralisation.
- Avec l'euro, on a créé une politique monétaire commune, mais pas de politique budgétaire et économique commune.
- Sur le terrain économique, on a imposé une camisole de force budgétaire, mais négligé une politique d'investissements en période de taux d'intérêts quasi nuls.

- Sur le terrain institutionnel, il y a une discordance entre le niveau du débat électoral, qui reste national, et celui de la décision politique, qui relève partiellement d'instances non élues directement et en tout cas perçues comme lointaines et technocratiques.

NOTRE PROGRAMME EUROPÉEN

L'Union européenne n'a de sens que si elle est avant tout une communauté de destin. La constitution d'un espace économique commun ne suffit pas à fonder cette ambition. Pas plus qu'il ne suffit d'affirmer que l'Union européenne est un espace de paix et de démocratie pour convaincre les nouvelles générations d'adhérer au projet européen. Certes, cette avancée historique majeure est à l'honneur des pères fondateurs des Communautés européennes, mais l'influence de l'Europe dans le monde n'est pas à la mesure de ses réelles capacités. Son dynamisme économique pourrait d'ailleurs être affaibli durablement si elle n'acquiert pas la dimension d'une puissance politique. Il n'est qu'une seule voie à emprunter pour que l'Europe le devienne, c'est celle du fédéralisme. Quoi qu'on pense des circonstances qui ont conduit le Royaume-Uni à sortir de l'Union européenne, le départ de l'État le plus hostile à la vision fédérale de l'Union européenne est une chance qui doit être saisie. Aux dirigeants européens d'avoir l'audace des pères fondateurs. L'Europe doit se remettre en cause pour aller de l'avant. L'Union européenne doit revenir à l'essentiel.

LES PROPOSITIONS QUI SUIVENT visent à la fois les institutions de l'UE et les politiques européennes. Elles sont déclinées en deux approches : dans le cadre des traités actuels et dans la perspective d'une réforme en profondeur.

DANS LE CADRE DES TRAITES ACTUELS

L'UE doit s'attaquer aux peurs et aux difficultés réelles de ses populations et donner des réponses concrètes. Quelles sont-elles ? Le **chômage et la pauvreté**, la perception des **migrations**, le **terrorisme**, la **concurrence déloyale** et les **changements climatiques**.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Le tout premier chantier est celui de l'économie et de l'emploi, qui sont liés au reste et qui le conditionnent : il est clair que nos démocraties ne pourront plus fort longtemps supporter le niveau actuel de chômage et de souffrance sociale. Plusieurs voies doivent être suivies.

- Il faut développer des grands chantiers d'infrastructures et mobiliser l'épargne des Européens; le Pacte de Stabilité et de Croissance doit être assoupli pour encourager les Etats à investir –en interne² et dans le FEIS³;
- Il faut lancer un vaste plan d'investissements dans les infrastructures de transport « écologique » : réseau européen de TGV de fret et de voies fluviales ;
- Il faut accentuer massivement l'investissement dans la recherche pure et appliquée⁴ et encourager la constitution de champions industriels européens, en particulier dans des secteurs comme de développement durable (moins soutenu aux USA) ou l'intelligence artificielle ;
- Il faut s'atteler à une politique énergétique commune. L'histoire de l'Europe a débuté par une politique commune du charbon, de l'acier et de l'atome civil. Comment n'a-t-on pas encore de réelle politique énergétique commune ? Ici encore politique environnementale et développement économique peuvent aller de pair ;
- Le CEG soutiendra la proposition de réserver l'accès aux marchés publics européens aux entreprises qui concourent au développement industriel de l'Europe. À cette fin, l'Union européenne doit adopter une norme qui réserve l'accès aux marchés publics européens aux entreprises qui localisent au moins la moitié de leur production en Europe.
- Il faut compléter le grand marché en faisant converger les normes sociales, fiscales et environnementales pour faire cesser la concurrence délétaire entre Etats membres ; l'harmonisation des normes est le corollaire de la libre circulation. Le CEG soutient l'élaboration d'un socle européen des droits sociaux. Ces progrès impliquent que l'on fasse sauter la règle paralysante de l'unanimité au Conseil dans plusieurs de ces matières ⁵;
- Il faut compléter la réglementation des travailleurs détachés. En octobre 2017, les ministres européens sont parvenus à un premier accord pour revoir la directive concernant le détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne. C'est un premier pas qu'il convient de saluer mais des pièges demeurent. La durée du détachement doit être fixée de manière stricte à un maximum de 12 mois, sans possibilité de prolongation. Tous les secteurs d'activités doivent être soumis à la nouvelle réglementation et il n'y a aucune raison de laisser le secteur du transport routier en dehors de l'accord de révision de la directive.
- La coopération entre les différents services d'inspection sociale des États, par la création d'une plateforme européenne, doit permettre une lutte plus efficace contre le travail au noir, qui doit être sanctionné de manière forte et identique dans tous les États. Par ailleurs, les interventions des Fonds

² Par exemple les investissements cofinancés par les fonds structurels.

³ Fonds européen pour les investissements stratégiques. Pourquoi ce Fonds ne pourrait-il être doté d'une capacité d'emprunt ?

⁴ Moins de 10% des dépenses publiques en R&D sont financés au niveau européen, alors qu'aux Etats-Unis, la proportion est de 90% au niveau fédéral.

⁵ L'unanimité subsiste chaque fois que le Conseil veut amender la proposition de la Commission ainsi que dans les domaines de la politique étrangère, de la sécurité sociale et du droit du travail, en matière budgétaire, pour certaines décisions en matières économique ou monétaire, d'environnement, de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ou d'aménagement du territoire, la fiscalité, les accords de commerce dans certains domaines et l'extension des compétences de la Cour de Justice européenne.

structurels devront encourager les Etats membres à favoriser l'harmonisation sociale et la lutte contre le dumping social.

LE BUDGET EUROPÉEN COMME OUTIL POLITIQUE

- Le budget européen est le reflet d'une politique. Longtemps le budget a reposé sur les deux grandes politiques, qui en accaparaient quasi la totalité : la politique agricole commune et la cohésion territoriale, c'est-à-dire en fait le soutien à des politiques nationales. Aujourd'hui, une série de nouveaux défis spécifiquement et globalement européens se présentent : les menaces politiques et commerciales venant d'un peu tous les horizons, les migrations, les risques climatiques et environnementaux, la nécessité d'une défense autonome... C'est pourquoi, le nouveau Cadre financier pluriannuel doit traduire les nouveaux objectifs : non pas en sabrant dans les politiques traditionnelles, mais en rehaussant les ambitions budgétaires au-delà du dogme du 1% du PIB. Une allocation budgétaire plus importante pour les situations de crise doit être prévue.
- Le transfert à l'Union de nouvelles responsabilités doit permettre d'alléger les budgets nationaux.
- Comme le permet déjà le Traité de Lisbonne, le budget européen devra être alimenté par des ressources propres (qui pourraient le cas échéant être perçues par les Etats membres); on peut penser à
 - o instaurer un prélèvement uniforme (1 % à 2 %) sur les recettes de la TVA ;
 - o des recettes provenant de l'impôt sur les sociétés ;
 - o une taxation des transactions financières ;
 - o une taxe 'de péréquation' sur le chiffre d'affaires réalisé en Europe par les entreprises du numérique ;
 - o une taxe d'ajustement des émissions de carbone aux frontières de l'UE.

Contrairement à la situation actuelle, l'Union doit pouvoir recourir à des ressources ayant un effet incitatif conforme à ses politiques.

- La nouvelle capacité fiscale de l'Union doit alimenter le débat démocratique : depuis la naissance du parlementarisme, pouvoir de taxation et représentation politique ont été de pair.

LES ACCORDS DE COMMERCE COMME OUTILS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LOYAL

Le CEG ne remet pas en cause les avantages du commerce international, mais bien les clauses qui menacent les normes sociales, environnementales et sanitaires et notre modèle d'agriculture, ainsi que les mécanismes prévus en matière de

règlement des différends investisseurs-Etats, ceux-ci présentant le risque de contrariété avec les traités européens.

Au lieu de subir la concurrence des pays moins exigeants, l'Union doit s'appuyer sur sa force de négociation commerciale pour renforcer le principe de réciprocité et introduire des clauses sociales et environnementales dans ses accords de libre-échange. L'objectif lointain est d'inscrire la convergence réglementaire dans un ensemble multilatéral, à savoir l'OMC.

Quant au « Système juridictionnel des investissements » (ICS) envisagé par la Commission européenne, deux scénarios doivent être envisagés :

- Dans les relations avec des pays développés, dans le système juridictionnel desquels on peut avoir confiance, il faut demander la suppression de toute juridiction spécifique aux investissements ; ce que le Canada a demandé et obtenu des Etatsuniens, ils ne pourront nous le refuser ;
- Dans les relations avec des pays moins sûrs quant à leur système juridictionnel, une juridiction spécifique peut être une garantie. Dans cette hypothèse nous proposons des améliorations substantielles au projet de l'ICS tel que conçu par la Commission ;
 - Plainte des investisseurs contre les Etats : limiter la compétence de la Cour au contrôle du « traitement national » (non-discrimination par rapport aux investisseurs nationaux) ;
 - N'accepter les plaintes que des investisseurs « aux mains propres », c'est-à-dire ceux qui respectent les législations et conventions sociales et environnementales ;
 - Par souci d'équilibre, élargir la compétence aux plaintes Etats, entreprises, ONG contre Etats faisant du dumping social, fiscal ou environnemental ;
 - L'indépendance : le mécanisme doit répondre aux plus hauts standards en matière d'indépendance des juges;
 - L'équité procédurale : lorsqu'un Etat est visé par une plainte, le Tribunal doit prévoir que toute partie dont les droits ou intérêts sont affectés par l'affaire puisse y participer pleinement ;
 - Le respect du système judiciaire national : un devoir d'épuiser les recours locaux raisonnablement disponibles doit être prévu, comme c'est le cas dans la plupart des instruments internationaux liés aux droits humains.

Le CEG propose que les traités de commerce favorisant les échanges internationaux soient couplés à des traités de coopération pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

INSTITUTIONS : UTILISER MIEUX LES TRAITÉS ACTUELS

- les pouvoirs du Parlement européen résultant du Traité de Lisbonne doivent être utilisés au maximum : le président de la Commission et le programme gouvernemental de cette dernière doivent résulter d'un accord entre partis formant une majorité ; les initiatives parlementaires ne peuvent être corsetées par le programme REFIT initié par la Commission BARROSO en 2012, consistant à légiférer moins et à soumettre tout amendement aux initiatives législatives de la Commission à des études d'impact par des organes consultatifs composés de représentants des groupes de pression⁶.
- Une partie des sièges du Parlement européen doivent émaner d'une circonscription européenne.
- Aux élections européennes, les partis doivent indiquer leur « champion », c'est-à-dire le candidat qu'ils proposeront au poste de président de la Commission.
- Les Etats membres qui souhaitent aller plus vite et plus loin sans être entravés par les retardataires multiplieront les coopérations renforcées.
- Si l'Europe doit investir de nouveaux champs de compétences, elle doit laisser aux Etats membres ou à leurs composantes la gestion des questions facilement localisables ou personnalisables. C'est le principe de la subsidiarité.

APPROFONDIR L'UNION MONÉTAIRE ET L'UNION BANCAIRE

- La consolidation de l'euro doit reposer sur la logique de ce que représente une monnaie unique, et passe donc par une convergence des fiscalités, une politique budgétaire commune et une mutualisation de la dette et de sa gestion ;
- Il faut poursuivre l'union bancaire qui vise à instaurer une supervision du secteur du crédit et à prémunir les budgets des Etats membres comme celui de l'Union des abus constatés lors de la crise. Elle a donné à la Banque centrale européenne le droit de superviser 128 banques « systémiques » de la zone euro et institué un Fonds unique de résolution, dont la mission est de mutualiser les interventions de sauvetages des banques en difficultés.

UNE EUROPE FORTE ET INDÉPENDANTE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

CONSTATS

La scène internationale a fort évolué ces dernières décennies et les équilibres traditionnels ne sont plus de mise. L'Europe ne peut plus s'appuyer indéfectiblement sur les Etats-Unis et doit trouver sa place comme partenaire des autres acteurs majeurs de la scène internationale.

⁶ Programme initié en 2012 par la Commission BARROSO. En français : « Programme pour une réglementation affûtée et performante » ; en anglais : « Regulatory Scrutiny Board REFIT Platform ». « Analyser pour paralyser » en quelque sorte.

Le paradoxe est criant : plus aucun pays européen n'est capable d'assurer seul sa défense, mais l'Europe de la défense est balbutiante. Un rapport de 2010 mesurait ainsi l'inefficacité militaire des Européens : « Avec 1,8 million de soldats sous les armes (un demi-million de plus qu'aux États-Unis), l'UE n'est pas capable de déployer une force d'intervention rapide de 60 000 hommes et éprouve des difficultés à fournir une force de 5 000 hommes pour une mission relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). En réalité, 70 pour cent des forces terrestres européennes ne sont pas aptes à mener des opérations à l'étranger, alors qu'aujourd'hui, face à des conflits, il faut pouvoir déployer dans la durée des forces expéditionnaires»⁷.

PROPOSITIONS

POUR UNE POLITIQUE ETRANGÈRE DIGNE DE CE NOM

- Dans le domaine de la **politique extérieure et de sécurité commune** et de la **politique de sécurité et de défense commune**, il est temps de poser la question aux Etats membres sur leurs options fondamentales : veulent-ils se cantonner dans l'abri confortable à l'ombre des Etats-Unis et en rester au registre du gentil pouvoir d'influence (« soft power »), ou poser les jalons d'une défense proprement européenne ? On connaît l'adage : « les Etats-Unis combattent, l'ONU discute et l'Europe paie ». Pourtant, le Traité de Lisbonne a conçu les outils : coopérations structurées permanentes, possibilité de confier des missions tactiques à des groupes d'Etats, Agence européenne de Défense, mais ils sont sous-utilisés.
- L'on attend que les Etats membre se départissent de leurs réflexes conservateurs et s'engagent dans des stratégies, positions et actions communes.
- Certes, le pouvoir d'influence reste important et mérite même de nouveaux développements : par exemple l'ouverture d'un volet culturel (au sens large) de sa politique extérieure. C'est sans doute un des aspects les plus aisés à mettre en œuvre : un peu partout dans le monde, les Délégations de l'UE peuvent s'appuyer sur les pôles du Réseau européen des Instituts culturels nationaux (EUNIC).

METTRE SUR PIED UN RÉEL PILIER EUROPÉEN DE DÉFENSE

Sans attendre une nouvelle révision des traités, il s'agit donc de mettre sur pied un réel pilier européen de défense au sein de l'OTAN afin d'acquérir une plus grande autonomie et ainsi diminuer sa dépendance par rapport aux Etats-Unis, en activant les différents outils qui sont prévus par le traité de Lisbonne. Les Etats européens qui ne sont pas membres de l'OTAN doivent toutefois pouvoir exercer leurs pleines responsabilités dans une défense européenne orientée vers des missions convenues

⁷ Groupe de réflexion au Conseil européen sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030, *Projet pour l'Europe à l'horizon 2030, mars 2010*, p.33.

pas tous les Etats membres, notamment pour faire face aux nouveaux types de menaces.

Le trajet vers une réelle défense européenne passe par une spécialisation, une mutualisation et la suppression des doublons.

Sans doute, l'histoire de la construction européenne montre que des opérations intégrées sont difficiles à mettre en œuvre, mais les opérations OTAN le sont tout autant si pas plus et pas nécessairement conformes aux intérêts propres de l'UE. Les opérations réussies, par exemple en Ituri ont bénéficié de l'expertise historique des Européens en Afrique ; l'opération Atalante a été plus proche des intérêts européens que l'opération Ocean Shields de l'OTAN, etc.

Pour le moment, la meilleure voie est celle des coopérations renforcées ou de coopérations structurées permanentes européennes.

A cet égard, les coopérations militaires bilatérales BENESAM (maritime belge-néerlandaise) ou tripartites BENELUX décidées en avril 2012, comme les nombreuses synergies existant avec la France peuvent servir de départ à une extension vers d'autres Etats membres, prioritairement la France et l'Allemagne.

La défense aérienne se prête bien à une coopération renforcée malgré la propension naturelle des Etats à maintenir leur souveraineté et les différences de cadres juridiques différents. A cet égard, il faut se réjouir de la première grande coopération structurée permanente adoptée par 25 Etats membres fin 2017.

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE COMMUNE ET INTELLIGENTE

CONSTATS

Une étude du Parlement européen indique que les causes principales de la migration internationale résident moins dans les causes économiques que dans les conflits armés, les persécutions, l'instabilité politique et le changement climatique⁸.

Ainsi, l'afflux des réfugiés politiques originaires du Proche-Orient est une des retombées de la politique catastrophique de G.W. BUSH. L'Europe ne peut se satisfaire de la situation trop souvent dénoncée : « Les Etats-Unis combattent, l'ONU discute ; l'Europe paie ».

Contredisant les impressions immédiates des populations des pays riches, les études scientifiques⁹ ont montré que l'immigration est un facteur de développement tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. A quoi s'ajoute le fait que la

⁸, Manuel MANRIQUE GIL et al., *Flux méditerranéens vers l'Europe : la migration et la politique étrangère de l'Union*, DG EXPO/B/PolDep/Note/2014_5, mars 2014.

⁹ Voir par exemple les études de la Banque mondiale, ainsi que les travaux des Canadiens Bob HAMILTON & John WHALLEY, et de Jonathan MOSES & Bjorn LETNES. Pour une synthèse argumentée, lire : Philippe LEGRAIN, *Immigrants, your country needs them*, Little Brown, 2006.

simple politique de fermeture des frontières est inefficace et renforce les filières illégales voire mafieuses.

En sens inverse, la même étude signale que « la politique de développement ne devrait pas être considérée comme un moyen de réduire le nombre de migrants ».

Concernant les avantages économiques d'une politique d'immigration, on résumera en épinglant les éléments suivants :

- Dans les pays riches, les travailleurs migrants occupent des postes que les nationaux ne souhaitent plus ou dans des métiers en pénurie ;
- Il n'y a pas de corrélation entre immigration et augmentation du chômage; au contraire, une augmentation de la population liée à l'immigration est associée à une plus forte croissance économique¹⁰ ;
- Il n'y a pas non plus de corrélation entre immigration et déficit de la sécurité sociale ;
- Les migrants sont une réponse indispensable au déclin démographique des pays européens¹¹ ;
- Les travailleurs migrants contribuent au développement de leur pays d'origine par l'envoi de fonds importants, bénéficiant directement aux populations ; les diasporas sont également des vecteurs de co-développement. Toutefois, l'on ne peut passer sous silence que l'exode vers les pays du Nord de diplômés – surtout dans les secteurs médicaux- pose un problème aux pays africains ;
- Plus fondamentalement, la diversité est un facteur d'innovation scientifique, économique et culturelle (voir l'exemple des Etats-Unis)¹², même si des frictions entre modèles culturels peuvent poser des problèmes temporaires de cohabitation ;

C'est pourquoi des pays comme les Etats-Unis, le Canada et l'Australie ont mis au point des politiques rationnelles d'immigration. Pourquoi leur laisser le monopole de l'immigration intelligente ?

PROPOSITIONS

Tout en veillant au respect de ses obligations de protection des réfugiés, l'UE a besoin d'une politique d'immigration commune fondée sur la prévention, la protection, la solidarité et le principe d'un partage équitable de responsabilités. Cette politique est nécessaire afin d'éviter que d'autres tragédies humaines se reproduisent.

¹⁰ Steven GLOVER et al, *Migration: An Economic and Social Analysis*, 2001.

¹¹ En 2015, la courbe des décès a croisé celle des naissances. En d'autres termes, la population européenne se tasse.

¹² Voir : R. FLORIDA, *The rise of creative class*, Basic Books, 2002.

L'afflux récent en Europe de réfugiés qui fuient la guerre doit être considéré non seulement comme un test de l'adhésion des Etats membres aux valeurs de l'UE, mais aussi comme une opportunité.

Il ne s'agit nullement de remettre en cause les obligations internationales concernant le statut des réfugiés.

Comme les crises précédentes, celle-ci doit se transformer en occasion d'un approfondissement de l'UE.

- Lutter contre les filières mafieuses d'immigration clandestine en Méditerranée (EUNAVFOR MED) de même que contre les marchés clandestins de l'emploi dans nos pays ;
- Renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union et donc le rôle de FRONTEX ; tout en laissant volontaire l'envoi de patrouilles par les Etats membres, tous doivent contribuer aux opérations en nature ou en contributions financières ; la coordination avec EUROPOL doit être renforcée.
- Modifier le règlement relatif aux règles d'interception maritime¹³ pour conférer à FRONTEX le mandat d'enregistrer les demandes d'asile ainsi qu'un rôle de sauvetage, et non plus un simple rôle d'interception des navires qui franchissent illégalement les frontières. Les rapports annuels de FRONTEX doivent, outre des données chiffrées, fournir des données précises quant au respect des droits fondamentaux (respect des procédures d'asile et de l'obligation internationale de non-refoulement).
- Installer des points d'enregistrements gérés par les institutions communautaires et non plus nationales ;
- Lutter Coopérer avec le groupe des Etats ACP (Afrique/ Caraïbes / Pacifique) pour traiter les questions relatives au trafic d'êtres humains ;
- Avoir une politique européenne de répartition obligatoire des réfugiés entre les Etats membres, sans laisser l'essentiel des efforts sur les Etats situés en première ligne. Cette politique doit être soutenue par des mesures tant positives en faveur des Etats actifs que des sanctions envers les récalcitrants (la carotte et le bâton) ; ceux qui ne respectent pas les décisions européennes devraient perdre le bénéfice des fonds européens ;
- Faire rentrer les migrants prêts à travailler dans un circuit officiel en leur accordant des visas (payants) pour des séjours temporaires ; à cet effet, ouvrir des bureaux d'inscription européens localisés hors UE ;
- Aider les Etats des Balkans occidentaux candidats à l'adhésion à offrir des conditions décentes aux migrants en transit ;
- Concevoir une politique à moyen et long terme en fonction des besoins du marché du travail. En concertation avec les partenaires sociaux, l'Europe doit fixer les types d'emplois pour lesquels l'immigration hors Union-Européenne sera autorisée, en veillant à maintenir une diversité de l'immigration par des actions d'information dans les différentes régions du monde. Les candidats sont

¹³ Règlement n°1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne

sélectionnés dans leur pays d'origine et, au besoin, y suivent une formation, visant notamment, l'apprentissage d'une langue nationale.

- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les Etats membres ainsi que la coordination des actions dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des politiques sociales. Ces actions doivent s'appuyer sur une meilleure utilisation des instruments financiers au niveau de l'UE visant à encourager la participation des migrants.
- Définir une politique d'insertion des migrants basée sur la laïcité de nos démocraties libérales pluralistes : face à l'arrivée des migrants, l'Europe doit trouver le moyen de répondre à la diversité et de protéger le multiculturalisme. La laïcité de nos démocraties libérales pluralistes doit être le socle de cette politique. Elle devra garantir l'égalité entre les individus et le primat de la liberté individuelle.

ADHÉSION À UNE UNION DE PARTIS EUROPÉENS.

DéFI a déjà des relations suivies avec des partis nationaux en Europe qui partagent la même vision de l'avenir de l'Europe, la même volonté progressiste du libéralisme social. DéFI est disposé à adhérer à un regroupement des partis nationaux inspiré par « La République en Marche », mouvement du président français, Emmanuel Macron. L'objectif de ce rassemblement doit être à terme la constitution de listes transnationales pour l'élection du Parlement européen.

MAIS UN CHANGEMENT INSTITUTIONNEL S'IMPOSE A MOYEN TERME

La question du modèle institutionnel devra être négociée car on ne peut indéfiniment prolonger une guerre de tranchée entre les adeptes d'un vaste marché sans ambitions politiques et les partisans d'une forme *sui generis* de fédération.

Une voie respectueuse des ambitions des uns et des autres consisterait à proposer aux membres de la zone euro de constituer une véritable fédération européenne, qu'on peut appeler l'« **Union des Etats d'Europe** ». Celle-ci réunira les Etats membres qui auront adhéré à l'engagement d'une intégration plus poussée sur base des principes énumérés ci-après. Cette Union formera avec les autres États de l'actuelle Union européenne l'« Entente européenne », qui garantira la continuité des autres politiques menées jusqu'à présent par l'Union européenne.

Le refus par certains les maintiendrait dans une Union « à l'ancienne » ou dans une situation de partenariat privilégié analogue à celui de l'Espace économique européen (EEE). La porte resterait bien sûr ouverte aux Etats qui changeraient d'avis. Il n'est donc pas question, à ce stade, de décréter unilatéralement –comme le font certains quels Etats membres auraient à rentrer dans cette fédération.

PRINCIPES DE BASE DE L'UNION DES ÉTATS D'EUROPE

1. Les institutions de la Fédération reposeront sur leur **double légitimité**: celle des Etats membres et celle des populations.
 - Légitimité des Etats membres : fille des Etats constituants, la Fédération doit leur reconnaître leur égalité juridique ;

- Légitimité des populations : les Etats membres ont des tailles extrêmement variées : la population allemande représente 200 fois la population de Malte ; la décision européenne ne peut émaner d'une seule majorité d'Etats, qui pourrait ne représenter qu'une faible minorité de la population.

L'on ne peut non plus faire dépendre la décision d'une improbable unanimité, comme c'est le cas au sein du Conseil européen.

Par conséquent, le modèle fédéral européen – s'inspirant du modèle des Etats fédéraux- doit faire dépendre la décision des deux légitimités.

Ce principe étant posé, les corollaires seraient les suivants :

- L'UE doit être dotée d'un réel pouvoir législatif bicaméral : le Parlement y représentant les populations, le Sénat, représentant les Etats membres ;
 - La Commission, véritable exécutif au service de l'intérêt européen, ne doit plus nécessairement comprendre autant de commissaires que d'Etats membres, mais en revanche, représenter la majorité dégagée au Parlement après les élections ;
 - Les électeurs doivent pouvoir se déterminer en fonction d'enjeux et de candidatures réellement européens, ce qui suppose le développement de listes transnationales; pour la partie du scrutin qui restera nationale, les partis devront s'inscrire dans une union de partis européens et indiquer leur candidat à la présidence de la Commission ;
 - Les parlementaires doivent détenir la capacité de proposition législative, à l'instar des parlementaires nationaux, et le Parlement doit détenir un pouvoir budgétaire complet, c'est-à-dire que sans son vote, le budget n'est pas approuvé ;
2. En termes de **compétences**, identifier le noyau de valeurs et des objectifs que les Etats membres sont disposés à défendre tous ensemble et, pour ceux-là, faire sauter les verrous de structures et de procédures qui entravent encore trop souvent les prises de décision. Parmi les matières à ajouter aux compétences de l'Union devraient figurer les politiques sociale, énergétique, environnementale, migratoire, monétaire, fiscale¹⁴, la capacité de lancer de grands travaux d'infrastructures transeuropéennes, ainsi qu'une politique étrangère et une défense davantage intégrée.
 3. Le **respect des valeurs européennes** et en particulier celles de l'Etat de droit devrait occuper une place centrale dans le dispositif institutionnel. Il n'est pas normal que le respect de l'Etat de droit soit contrôlé surtout dans le cours du processus d'adhésion, mais qu'une fois membres, les Etats puissent se permettre de narguer les principes démocratiques. Ainsi, par exemple, il faudrait supprimer la règle de l'unanimité pour la mise en œuvre de l'art. 7 (sanctions contre les Etats

¹⁴ Durant une période transitoire, il s'agirait de faire converger certaines fiscalités (ISOC, TVA et IPP), pour mettre fin à la concurrence fiscale. Théoriquement, cette convergence pourrait se faire dans les institutions actuelles, mais elle nécessite l'unanimité.

à déficit démocratique structurel) ; il faudrait instaurer une surveillance systématique et périodique du respect de l'Etat de droit, sur le modèle de la surveillance budgétaire ; et lier le bénéfice de tous les fonds européens au respect des principes démocratiques.

4. Le **budget** devra refléter la démocratie du processus de décision.
 - Il devra impérativement être voté par le Parlement pour entrer en vigueur ;
 - l'Union disposera d'une capacité fiscale autonome et d'une capacité d'emprunt.
5. Sur la forme, il faudra rédiger un **texte constitutionnel lisible**, resserré sur les droits et libertés, ainsi que sur les structures et procédures fondamentales, laissant au législateur (à majorité surqualifiée) le soin de définir les règles accessoires et les politiques.
6. La politique de **cohésion** devrait évoluer vers un mécanisme de contributions de solidarité, sur le modèle de ceux en vigueur à l'intérieur des Etats fédéraux¹⁵.
7. Les règles des traités relatives au **grand marché** doivent être adaptées pour tenir compte des effets pervers de la libre circulation en termes sociaux, fiscaux et environnementaux. En sens inverse, il y a lieu de revoir la disposition (art. 346 du TFUE) qui permet de soustraire les marchés de commandes militaires aux règles européennes de la concurrence. On a calculé que chaque année, quelque 45 milliards € de marchés échappaient ainsi à ces règles, entraînant un surcoût évalué entre 10 et 30% des budgets militaires.
8. L'on ne pourra pas non plus éviter de s'attaquer aux modalités des **futures réformes constitutionnelles**: le Parlement européen devra y jouer un rôle important aux côtés du Sénat décidant à une majorité surqualifiée à déterminer.

DANS TOUS LES CAS DE FIGURE

IL CONVIENT DE REMOTIVER LES CITOYENS EUROPEENS

A cet effet :

- Il faut rappeler les valeurs partagées par les citoyens européens, à savoir essentiellement la démocratie et la recherche d'un modèle jusqu'à ce jour unique de société combinant droits et libertés de la personne, progrès social et laïcité de l'Etat;
- Au-delà des discours, il faut d'urgence démontrer dans les faits que l'UE apporte une plus-value en termes de progrès social. L'Europe redeviendra populaire lorsque les citoyens y trouveront une utilité bien concrète (sur le

¹⁵ La Belgique et l'Allemagne ont une expérience en cette matière. Psychologiquement, un mécanisme « vertical » (contributions provenant du budget fédéral) semble à première vue préférable à un mécanisme « horizontal » (contributions des Etats membres les plus riches vers les plus pauvres). Le budget serait alimenté par une faible contribution d'un ISOC européen ou de la taxe sur les opérations financières ; il serait orienté en fonction de critères objectifs, du type taux de chômage.

modèle d'ERASMUS). A cette fin, les nouvelles autorités devront lancer quelques grandes initiatives concrètes, soumises à un grand débat parlementaire.

- L'Union doit être plus exigeante sur le respect de l'Etat de droit et la bonne gouvernance, quitte à montrer aux Etats membres récalcitrants que la solidarité n'est pas à sens unique ; en d'autres termes, dans le prochain Cadre financier pluriannuel (2021-2027), il faut renforcer la conditionnalité dans l'octroi des fonds. Pour éviter l'effet pervers d'une sanction injuste contre les groupes les plus vulnérables, les fonds pourraient être accordés directement à des entreprises ou à des ONG, par ailleurs souvent harcelées par ces Etats membres réfractaires ; de plus, en motivant clairement la raison des sanctions, la Commission inciterait les populations concernées à faire pression sur leurs autorités. En sens inverse, les Etats membres les plus respectueux des valeurs européennes seraient gratifiés d'un « bonus » (par ex des bourses de stages dans les institutions européennes ou des crédits de formation pour les fonctionnaires) ;
- La confiance dans les institutions européennes doit être fondée sur un sentiment de justice et d'égalité entre citoyens et entre Etats membres : les conditions mises à l'octroi des fonds européens doivent mettre fin à des situations où les « mauvais élèves » sont récompensés sur le compte du budget commun ;
- Il convient ensuite de démontrer que ces valeurs ne peuvent plus être garanties par les seuls Etats traditionnels et que seule l'Union peut les défendre efficacement dans un univers multipolaire ;
- Une pédagogie des institutions européennes s'impose dans le chef de tous les acteurs: les hommes politiques doivent cesser d'imputer systématiquement leurs difficultés à l'Europe et leurs succès à eux-mêmes;
- Les médias nationaux doivent consacrer une plus grande attention aux débats européens ;
- Les architectes des institutions européennes doivent y introduire une plus grande visibilité du débat politique et donc électoral: celle-ci passe sans doute par une certaine personnalisation des enjeux et en tout cas, par le décroisement national des campagnes électorales; bref par la constitution d'un espace de débat démocratique spécifiquement européen ;
- Parallèlement, la diversité culturelle et linguistique de l'Europe doit être garantie et pratiquement protégée : les dépenses de traduction et d'interprétation ne peuvent servir de variable d'ajustement des choix budgétaires. Chaque citoyen européen doit pouvoir comprendre dans sa langue les décisions qui le concernent et communiquer dans sa langue avec les instances européennes ;
- On devra réhabiliter et multiplier les symboles d'appartenance à l'Union : couleurs, hymne, devise, passeports, etc.

Charles-Etienne LAGASSE

Président du Centre d'études Jacques GEORGIN

LES PRIORITÉS

Économie et emploi

- Développer des grands chantiers d'infrastructures et mobiliser l'épargne des Européens; le Pacte de Stabilité et de Croissance doit être assoupli pour encourager les Etats à investir –en interne et dans le FEIS.
- Accentuer massivement l'investissement dans la recherche et encourager la constitution de champions industriels européens.
- Favoriser l'accès aux marchés publics européens des entreprises qui localisent au moins la moitié de leur production en Europe.
- S'atteler à une politique énergétique commune.

Une Europe plus sociale

- Compléter le grand marché en faisant converger les normes sociales, fiscales et environnementales; ce qui implique l'élaboration d'un socle européen des droits sociaux.
- Compléter et améliorer la réglementation des travailleurs détachés : tous les secteurs d'activités doivent être soumis à la nouvelle réglementation.
- Créer une plateforme européenne de lutte contre le travail au noir.
- Dans les accords de commerce international, l'Union doit s'appuyer sur sa force de négociation commerciale pour renforcer le principe de réciprocité et introduire des clauses sociales et environnementales.
- Quant au « Système juridictionnel des investissements » (ICS) envisagé par la Commission européenne, il faut soit le supprimer dans les accords avec les pays développés, soit, pour les autres, le réformer en profondeur.

Une Europe qui se fait respecter à l'intérieur et à l'extérieur

- L'Union doit être plus exigeante sur le respect de l'Etat de droit et la bonne gouvernance, quitte à montrer aux Etats membres récalcitrants que la solidarité n'est pas à sens unique. La confiance dans les institutions européennes doit être fondée sur un sentiment de justice et d'égalité entre citoyens et entre Etats membres : les conditions mises à l'octroi des fonds européens doivent mettre fin à des situations où les « mauvais élèves » sont récompensés sur le compte du budget commun.

- Renforcer la politique extérieure de l'Union : quant au fond, notamment par une indépendance accrue envers les Etats-Unis ; quant aux procédures, notamment par l'abandon de la règle de l'unanimité.